

Chers collègues,

A partir des recommandations de l'OIT, de la Directive CEE et du Code du Travail, j'avais colligé les prestations élémentaires de santé et de prévention que l'on doit réaliser au cours de véritables **programmes de santé au travail, fondés sur des objectifs réels de santé**, et non pas sur un recensement de la consommation en moyens mis en oeuvre (visites ?, tiers temps ? ...).

Nous vous les présentons regroupés en 40 processus distincts classés sous les 3 rubriques de prévention, tertiaire, secondaire et primaire, selon que l'on s'adresse à des problèmes de santé : " déjà passés", "présents" ou "futurs" en distinguant à chaque fois les actions à mener, ciblées sur le facteur humain, ou bien sur les autres facteurs des conditions de travail.

Dans l'espoir que cette cartographie des compétences ou grille d'analyse des prestations santé au travail vous soit utile, veuillez recevoir, chers collègues, mes salutations les plus cordiales.

Eric.Alquier-bouffard@wanadoo.fr

## CARTOGRAPHIE des COMPÉTENCES et des PRESTATIONS de SANTÉ au TRAVAIL, d'HYGIÈNE et de PRÉVENTION des RISQUES PROFESSIONNELS

Cette **grille d'analyse des prestations de santé au travail** peut être utilisée à des fins différentes :

- **test d'auto évaluation** de nos pratiques (le "faire"), de nos compétences (le "savoir-faire", l'expérience) et de nos connaissances (le "savoir" : formation, perfectionnement),
- **justification ou témoignage** auprès des décideurs de santé (ministères, employeurs, syndicats d'employés, autres acteurs de prévention ...),
- **support technique**, pour réaliser un véritable programme d'actions de prévention ciblé sur une entreprise, un bassin d'emploi, une branche professionnelle ...

On peut grâce à cette grille décliner les prestations élémentaires à fournir pour atteindre l'objectif de santé, les priorités, parmi elles, les délais pour y parvenir et les moyens à employer (hommes\*temps\*coûts+outils\*coûts).

EAB

## A - PRESTATIONS de PRÉVENTION TERTIAIRE

		Connaissances : niveau	Date du dernier perfectionnement	Compétence (niveau 1 à 5)	Date dernière pratique	Pratique / an (jours ou %)	Notes
<b>1 - PREVENTION TERTIAIRE</b> Dans le but de minimiser les conséquences des atteintes de la santé							
1.1 <b>Soins d'urgence aux victimes d'accidents du travail, de malaises...</b> <i>Premiers soins, orientation / liaison, registres de déclaration d'AT, certificats initiaux ...</i>							
1.2 <b>Contribution aux premiers secours</b> <i>sur le site (et / ou à l'extérieur lors de risques majeurs dus à l'entreprise) : régulation médicale, veille téléphonique, permanence... transfert et évacuation sanitaire</i>							
1.3 <b>Contribution à des soins curatifs (OIT 26)</b> <i>Cette option est prévue par l'OIT selon la législation du pays et/ou l'éloignement ou l'adaptation des structures de soins locales réelles. Ces soins peuvent même s'étendre à la famille quand elle s'est déplacée avec le travailleur.</i>							
1.4 <b>Soins, traitements, rééducation, réadaptation fonctionnelle et professionnelle</b> <i>L'OIT 25 et la CEE prévoient de tels soins pour les travailleurs pour leur permettre de rester au travail sans l'interrompre ou pour les victimes d'AT ou de MP.</i>							
1.5 <b>Maintien à l'emploi, insertion, reclassement, mutation :</b> <i>Recherche au sein de l'entreprise, aménagement de poste , aide dans les procédures externes d'obtention du statut COTOREP...</i>							

## B - PRESTATIONS de PRÉVENTION SECONDAIRE

2 - EVALUATION de la SANTÉ		Connaissances : niveau	Date du dernier perfectionnement	Compétence (niveau 1 à 5)	Date dernière pratique	Pratique / an (Jours ou %)	Notes
2.1	<b>Évaluation de l'état de santé individuel, en relation avec le travail :</b> <i>Questionnaires de santé, examens médicaux, examens complémentaires permettant un dépistage précoce des problèmes de santé liés aux risques professionnels.</i>						
2.2	<b>Évaluation de l'état de santé individuel, au plan global :</b> <i>Dépistage des cancers, maladies cardio-vasculaires, diabète, tabac, alcool, etc.</i>						
2.3	<b>Gestion des données médicales, à titre individuel :</b> <i>Tenue d'un dossier médical avec fiche d'exposition (OIT 14)                      Information du salarié sur les résultats d'évaluation (OIT 22.1)</i>						
2.4	<b>Contribution au suivi post-professionnel, en cas de risques à long terme, lors de la cessation d'activité :</b> <i>Examen de santé lors de la cessation d'activité avec remise d'une fiche d'exposition permettant le suivi ...                      Option : la médecine du travail doit-elle participer, après la cessation d'activité, au suivi post-professionnel ?</i>						
3 - EVALUATION des CONDITIONS de TRAVAIL et des ACTIVITES PROFESSIONNELLES							
3.1	<b>Avoir accès aux informations (et les gérer) :</b> <i>Etre informé, avoir accès aux informations concernant les procédés, les produits, tous les changements de conditions de travail ...</i>						
3.2	<b>Participation à l'identification et au recensement des facteurs de risques et de l'exposition (OIT 5) :</b> <i>Evaluation des conditions de travail et des facteurs organisationnels pouvant entraîner des risques : selon les 6 facteurs du "système de travail" : les hommes exécutent des tâches selon des processus en utilisant des outils/machines dans des espaces présentant des dangers environnementaux, physiques, chimiques, biologiques...</i>						
3.3	<b>Évaluation des moyens de protection collective</b>						
3.4	<b>Évaluation des moyens de protection individuelle :</b> <i>Participer à leur choix en fonction de critères collectifs ou individuels après analyses des conditions réelles de travail en particulier afin que leur port n'implique pas de risque surajouté d'autre nature...</i>						
3.5	<b>Surveillance et évaluation de l'exposition par mesurage :</b> <i>Etre informé des mesurages, pratiquer, piloter une campagne de mesure en fonction des risques observés ou présumés, ceci en toute indépendance des opérateurs ou de leur hiérarchie...</i>						
3.6	<b>Aide aux médecins des entreprises intervenantes sur les lieux du travail.</b>						

suite

# B - PRESTATIONS de PRÉVENTION SECONDAIRE

4 - EVALUATION - ANALYSE DU RISQUE : RELATIONS ETAT DE SANTE - EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES		Connaissances : niveau	Date du dernier perfectionnement	Compétence (niveau 1 à 5)	Date dernière pratique	Pratique / an (jours ou %)	Notes
<b>* A titre individuel :</b>							
4.1	<b>Avis d'absence de contre indication médicale à un poste de travail pour protéger la santé du travailleur (OIT) (France = aptitude) :</b> <i>Avant l'affectation à un poste à risque A la reprise du travail Périodiquement (selon la réglementation) dans le but d'éviter toute altération</i>						
4.2	<b>Avis d'absence de contre indication médicale, pour protéger la santé des autres travailleurs :</b> <i>Avis d'aptitude à des postes de sécurité, ou lors de risques de contagion</i>						
<b>* A titre collectif :</b>							
4.3	<b>Recensement et analyse des états de santé en relation avec le travail :</b> <i>en fonction de situations, conditions de travail spécifiques, d'activités professionnelles ou de lieux déterminés. Concept de "vigilance" dans le domaine de la santé liée au travail pour des procédés nouveaux, des produits nouveaux, des nouvelles organisations du travail ...</i>						
4.4	<b>Déclarations réglementaires et tenue des registres :</b> <i>Accidents du travail Maladies professionnelles Maladies à caractère professionnel Maladies contagieuses</i>						
4.5	<b>Participation à la "veille sanitaire" pour la santé liée au travail, au niveau national ou international :</b> <i>- Analyse collective des infos de Santé / Travail - Participation à des études épidémiologiques. Concept de vigilance dépassant le cadre de l'entreprise.</i>						
4.6	<b>Participation à la veille sanitaire en santé publique aux niveaux national et international.</b>						
4.7	<b>Participation à l'évaluation des risques environnementaux générés par l'entreprise.</b>						
4.8	<b>Diffusion d'informations concernant les corrélations entre les conditions de travail et les états de santé :</b> <i>Participation aux commissions prévues par la législation : CHSCT, CE, CISSCT ... Lors des visites sur les lieux de travail Rapports annuels réglementaires des médecins Fiche d'entreprise à réaliser annuellement : elle est présentée à l'employeur et au CHSCT Fiches de postes et recommandations d'aménagement de poste Plan d'action en milieu de travail en fonction des risques spécifiques (CHSCT)...</i>						

# C - PRESTATIONS de PRÉVENTION PRIMAIRE

5 - PRESTATIONS de PREVENTION PRIMAIRE centrées sur le salarié (information, éducation, formation conseils, vaccinations...)		Connaissances : niveau	Date du dernier perfectionnement	Compétence (niveau 1 à 5)	Date dernière pratique	Pratique / an (Jours ou %)	Notes
5.1	Conseils individuels concernant la santé en relation avec le travail (OIT 22-3) : <i>Information des salariés concernant la nature des risques, les précautions à prendre, les mesures techniques et médicales prévues en cas d'accident ou d'incident sur les lieux de travail.</i>						
5.1 bis	Campagne d'information collective, concernant la santé liée au travail :						
5.2	Conseils individuels concernant la santé globale et l'hygiène générale : <i>Hygiène, MST, diététique, tabagisme, dépendances...</i>						
5.2 bis	Participer aux campagnes pour la promotion de la santé (OIT 24 bc) :						
5,3	Vaccination ou 'prophylaxie' à l'égard des risques biologiques se présentant sur les lieux de travail (OIT 24 a) : <i>Selon la réglementation, et en respectant le choix du réalisateur par l'intéressé : conseil, prescription, réalisation.</i>						
<b>6 - PRESTATIONS de PREVENTION PRIMAIRE</b>		ciblés sur les FACTEURS de TRAVAIL (tâches, processus, outils, espaces, facteurs de risques...).					
6.1	Conseils d'amélioration des conditions de vie et de travail compte tenu de la physiologie humaine et du niveau de maîtrise des risques professionnels : <i>Etudes de postes et conseils en ergonomie de correction, d'aménagement de postes, de moyens de prévention.</i>						
6.2	Conseils et préconisations en ergonomie, hygiène, santé (OIT 21) : <i>à la conception de locaux, l'environnement de travail, l'organisation des tâches...</i>						
6.3	Conseils concernant les incidences éventuelles de l'utilisation de nouvelles technologies (OIT 8c)						
6.4	Conseils au sein de l'entreprise pour la protection de l'environnement (OIT 27)						
6.5	Participation au choix des équipements de protection individuelle (OIT 8d)						
6.6	Participation à la formation et au recyclage des sauveteurs - secouristes du travail : <i>+ module spécifique lié aux risques dans l'entreprise.</i>						
6.7	Participation à un programme de formation pour la prévention des AT ou MP (OIT 8s)						
6.8	Participation à la formation et au perfectionnement des travailleurs contribuant eux-mêmes à la sécurité et à la santé au travail (OIT 20)						
6.8	Participation à l'organisation des premiers secours (OIT 23) : <i>conseils de mise en place, liaisons préalables établissement des protocoles de soins d'urgence, de fiches d'information pour les urgentistes au sujet des produits ou procédés sources d'AT-MP.</i>						
6.9	Coopération dans l'établissement d'un plan d'urgence face à un risque majeur : <i>Participation à l'élaboration de PPI, aux liaisons avec les médecins et autorités sanitaires environnantes.</i>						